



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pandémie Covid-19 et service public Prime ou revalorisation salariale ?

La CGT a choisi son combat !

Le 14 mai dernier, le décret n° 2020-570 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour avoir assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 était acté. Nous apprenions, le jour même, par la voie d'un communiqué-mail adressé à tous les agents, la décision de l'exécutif départemental de se saisir de ce dispositif pour récompenser ses "héros".

Dans cette période tristement historique et sans précédent, les fonctionnaires, très récemment encore dénigrés, déconsidérés, attaqués dans leur Statut comme jamais, ont démontré leur redoutable efficacité pour la société, leur engagement exemplaire, leur sens du bien commun et de leur dévouement au service des autres.

En effet, alors que le Gouvernement s'avérait dans les premières semaines incapable de gérer cette crise sanitaire sans mettre en danger les agents et la population, les services publics – mis à mal par des années de politiques d'austérité – s'organisaient pour continuer de répondre au mieux à l'intérêt général et aux missions vitales pour les usagers.

Et c'est dans ce contexte très dégradé que le pouvoir exécutif a décidé l'octroi d'une prime pour une partie du personnel.

La politique de délégitimation des services publics vient trouver dans cette prime exceptionnelle (ou ces médailles d'un autre temps) une suite cohérente, en insultant par là tous les efforts fournis par les militants du service public qui crient au désastre depuis trop longtemps avec les plans de départs volontaires, le recrutement accéléré de contractuels, les rémunérations dites "au mérite", la multiplication des indicateurs individuels de résultat, les 120 000 suppressions de postes, etc. bien avant la "Loi de transformation de la fonction publique" (dite Loi TFP) du 6 août 2019.

Notre revendication première – vitale pour assurer l'avenir des services publics – réside dans l'augmentation du point d'indice, le renforcement du Statut, un déroulement de carrière linéaire et la prise en compte de la pénibilité.



Notre Collectivité a décidé, elle aussi, de creuser le sillon de "la récompense et du mérite" en introduisant par cette prime l'injustice et l'inégalité de traitement, objets de division et de réactivation de tous les ressentiments.

Ainsi, cette indemnité sera égale à 35 euros/jour en cas de travail en présentiel mais de seulement 20 euros/jour en cas de télé-travail, dans une limite de 1 000 euros.

La CGT prend acte du versement de cette prime mais ne peut qu'alerter la Majorité départementale sur son caractère profondément diviseur, tant sur le fond même de la démarche que sur ses modalités d'attribution.

Ce procédé met en opposition les personnels qui ont pu travailler. De plus, en soulignant dans son écrit : « *J'ai donc souhaité que tous ceux d'entre vous qui ont continué à se mobiliser durant la crise puissent bénéficier d'une prime exceptionnelle* », Madame la Présidente oublie maladroitement ceux qui ont contribué à lutter contre la pandémie en assurant la garde de leurs enfants, les personnels dont la santé n'a pu leur permettre de travailler, les personnels dont les métiers ne se prêtent pas à l'exercice du télé-travail, les volontaires pour le télé-travail qui n'ont jamais reçu l'équipement nécessaire, etc.

Pour la CGT, cette gratification n'est pas une réponse aux difficultés rencontrées par les fonctionnaires territoriaux qu'ils dénoncent depuis des années, et aggravées dans un contexte de crise sanitaire.

Malgré les difficultés, les agents de la collectivité ont poursuivi leurs activités professionnelles comme d'habitude, en démontrant une fois de plus leur engagement et leur sens du service public. Si l'impact de la pandémie n'est pas à minorer, les agents publics composent depuis des années avec un contexte marqué par des attaques sur leurs conditions de travail et leur statut qui compromettent l'exercice de leur mission.

Cette prime voulue par le Gouvernement n'a d'autre vocation que de réduire à néant toute possibilité de débat sur les conditions de travail à l'issue d'une période qui a révélé les fragilités du service public dénoncées depuis des années par la CGT.

Le principe de la prime participe au processus d'individualisation des rémunérations dénoncé depuis des années par notre organisation syndicale. Cette prime ne remplacera jamais les nécessaires hausses de salaires revendiquées de longue date par les agents.

La seule réponse attendue est le dégel immédiat du point d'indice et le rattrapage des dix dernières années ! L'augmentation de la valeur du point, c'est plus juste, c'est mieux pour les finances publiques et pour notre pouvoir d'achat !